

QUESTION ECRITE DE M. Jacques RESPAUD

C -20070002

Boîtiers Electriques sur les trottoirs

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2007

Question écrite de Jacques Respaud

Concernant les boîtiers électriques sur les trottoirs

Monsieur le Maire,

Chacun peut constater l'état de délabrement des boîtiers électriques sur les trottoirs de Bordeaux. Boîtiers souvent fendus, disloqués ou même disparus, laissant les fils électriques jonchés sur le sol. Hormis le côté inesthétique de cette situation, il me semble plus important d'en appréhender le côté sécurité.

Certes, la ville n'est pas propriétaire de ces boîtiers et leur entretien ne lui incombe pas. Mais vous êtes tout de même personnellement chargé, en tant que Maire, de la police municipale et, ce faisant, d'assurer la sécurité, la propreté et la commodité du passage dans les rues. Le laxisme constaté est-il dû à la qualité de l'établissement responsable ? En tout cas, EDF Services Gironde ne sera pas financièrement menacée par une campagne de remise en état de ses boîtiers, d'autant que, si j'ai bien observé leurs nouveaux modèles trop rares, ils sont moins encombrants et semblent plus robustes. L'entretien futur sera donc moins lourd.

Ne pourrait-on imaginer, puisqu'il est de notre intérêt de voir ce problème réglé au plus tôt, que les agents de proximité, lors de leurs tournées d'inspection, ou les équipes de nettoyage des tags relèvent la position de ces boîtiers défectueux pour les communiquer à EDF ? Quitte à leur facturer la prestation, sous forme de contravention s'il le faut, comme pour les dépôts sauvages de déchets ou les déjections canines.

En tout état de cause, je vous demande, Monsieur le Maire, de vous saisir de ce problème et de voir avec vos services comment le résoudre rapidement.

Jacques RESPAUD

M. LE MAIRE. -

Deuxième question : M. RESPAUD sur les boîtiers électriques sur les trottoirs.

M. RESPAUD. -

Pour les Monuments Historiques c'est quand même la DRAC qui devrait être la plus engagée.

M. LE MAIRE. -

Oui, mais ce sont les façades. C'est tout.

Mais M. RESPAUD, là vous êtes sur les boîtiers.

M. RESPAUD. -

Je vais vous parler des boîtiers électriques sur les trottoirs, Monsieur le Maire.

Chacun peut constater l'état de délabrement des boîtiers électriques sur les trottoirs de Bordeaux, boîtiers souvent fendus, disloquée ou même disparus, laissant les fils électriques jonchés sur le sol. Hormis le côté inesthétique de cette situation, il me semble plus important d'en appréhender le côté sécurité.

Certes, la Ville n'est pas propriétaire de ces boîtiers et leur entretien ne lui incombe pas. Mais vous êtes tout de même chargé personnellement en tant que maire de la police municipale et ce faisant d'assurer la sécurité, la propreté et la commodité du passage dans les rues.

Le laxisme constaté est-il dû à la qualité de l'établissement responsable ? En tout cas, EDF Services Gironde ne sera pas financièrement menacée par une campagne de remise en état de ses boîtiers, d'autant que si j'ai bien observé leurs nouveaux modèles trop rares, ils sont moins encombrants et semblent plus robustes. L'entretien futur sera donc moins lourd.

Ne pourrait-on imaginer, puisqu'il est de notre intérêt de voir ce problème réglé au plus tôt, que les agents de proximité lors de leurs tournées d'inspection, ou les équipes de nettoyage des tags, relèvent la position de ces boîtiers défectueux pour les communiquer à EDF ? Quitte à leur facturer la prestation sous forme de contravention s'il le faut, comme pour les dépôts sauvages de déchets ou les déjections canines.

En tout état de cause, je vous demande, Monsieur le Maire, de vous saisir de ce problème et de voir avec vos services comment le résoudre rapidement.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE.

M. DUCHENE. -

Mon cher collègue, je tiens à vous préciser au préalable que les détériorations sur coffrets que vous signalez ne semblent concerner pour l'essentiel non pas les réseaux électriques, mais le réseau câblé de Numéricable. En effet, pour ce qui concerne les urgences appartenant à EDF pour ses armoires électriques, il n'existe pas de cas présentant un

danger qui ne soit pas rapidement traité correctement par EDF. Nos agents de proximité sont en contact régulier avec cette entreprise.

S'agissant du réseau câblé, et sans connaître le nombre exact de coffrets Numéricable, il est avéré qu'il y en a au moins 21 à réparer en priorité sur 62 dont l'état dégradé est connu.

La société Numéricable, après avoir changé très souvent de responsables de travaux, a enfin écrit au maire le 15 janvier dernier lui proposant un mode opératoire pour résoudre plus facilement et plus rapidement les problèmes liés au mauvais état des coffrets ou armoires.

Depuis cette date nous avons constaté une légère amélioration de la situation en notant toutefois qu'il demeure un considérable reliquat de travaux à réaliser.

Le Directeur Régional de Numéricable est convoqué par la Ville le 16 mars prochain afin d'être mis devant ses obligations contractuelles. Il va en effet lui être rappelé les termes de la convention d'occupation domaniale conclue entre la Ville de Bordeaux et Numéricable.

La Ville ne peut pas supprimer les moyens de communication dont les émergences font partie au nom de la liberté d'information des citoyens, mais le maire peut faire procéder à une remise en état aux frais des entreprises si celles-ci ne font rien après mise en demeure et si les émergences détériorées gênent la circulation des piétons ou mettent la sécurité des citoyens en péril.

C'est la solution qui sera adoptée si cette entreprise ne répond à nos demandes de remise en état.

M. LE MAIRE. -

Je partage tout à fait la préoccupation – pour ne pas dire plus – de M. RESPAUD. Le je-m'en-foutisme de Numéricable est inacceptable. Cela fait des mois, pour ne pas dire des années, que nous essayons d'obtenir la réfection de ces coffrets. J'ai moi-même mobilisé nos services pour désigner un certain nombre de ces coffrets qui étaient dans un état dangereux pour les piétons, et jusqu'à présent nous nous heurtions à une espèce de mur d'indifférence.

Cela semble un peu bouger. On a enfin une lettre de Numéricable, qui appartient maintenant à un fonds d'investissements quelconque. On a une réunion avec eux le 16 mars. Je leur indiquerai que si rien ne s'améliore on fera procéder aux travaux de réparation en leur facturant le montant.

C -20070003

Devenir des terrains de l'ASPTT à Caudéran

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2007

Question écrite de Jacques Respaud

Concernant le devenir des terrains de l'ASPTT à Caudéran

Monsieur le Maire,

Sur Caudéran, la pression immobilière est particulièrement forte. Il est souhaitable que la Mairie de Bordeaux réagisse afin de sauvegarder le patrimoine naturel et sportif existant.

1. La Poste a mis en vente le terrain jouxtant le stade H. Lequesne, occupé à l'heure actuelle par des terrains de tennis gérés par l'ASPTT : plus de 500 licenciés à la section tennis dont seulement 1/3 sont de La Poste, les autres étant des riverains. Il serait souhaitable que la ville de Bordeaux préempte ce terrain afin de le redonner en gestion à l'ASPTT. En tout cas, il faut refuser de se défaire de ces courts au profit d'un projet immobilier.
2. Il serait souhaitable que le Maire demande lors de la prochaine révision du PLU un changement de zonage de la parcelle de l'ASPTT et de la poste en ER de façon à ce qu'aucun risque immobilier ne se produise dans l'avenir.
3. en ce qui concerne le gymnase, il est nécessaire, compte tenu de la difficulté pour l'ASPTT de le rénover, que la ville, comme elle l'a fait pour un certain nombre d'équipements des maisons de quartiers, le rénove dans des conditions à préciser entre elle-même et l'ASPTT.

En tout cas, ce complexe sportif situé au cœur d'une zone très urbanisée doit demeurer et être amélioré de façon à mieux répondre aux exigences sportives de l'ASPTT et des riverains. La Mairie de Bordeaux compte-t-elle s'engager dans cette voie ?

Jacques RESPAUD

M. LE MAIRE. -

Dernière question de M. RESPAUD sur le devenir des terrains de l'ASPTT à Caudéran.

M. RESPAUD. -

C'est encore une question importante, peut-être la plus importante que nous ayons eu à débattre aujourd'hui.

Sur Caudéran la pression immobilière est particulièrement forte. Il est souhaitable que la Mairie de Bordeaux réagisse afin de sauvegarder le patrimoine naturel et sportif existant.

1 - La Poste a mis en vente le terrain jouxtant le stade Lequesne, occupé à l'heure actuelle par des terrains de tennis gérés par l'ASPTT : plus de 500 licenciés à la section tennis, dont seulement 1/3 sont de la Poste, les autres étant des riverains.

Il serait souhaitable que la Ville de Bordeaux préempte ce terrain afin de le redonner en gestion à l'ASPTT. En tout cas il faut refuser de se défaire de ces courts au profit d'un projet immobilier. Ma crainte a été encore confirmée, je vous l'ai dit tout à l'heure, puisque j'ai vu que dans les activités sportives de l'ASPTT le tennis avait disparu. J'espère que ce n'était qu'une erreur, ce qui arrive parfois.

2 - Il serait souhaitable que le maire demande lors de la prochaine révision du PLU un changement de zonage de la parcelle de l'ASPTT et de la Poste en ER de façon à ce qu'aucun risque immobilier ne se produise dans l'avenir.

On est sur cet exemple de l'ASPTT, mais c'est le cas pour beaucoup de stades à Caudéran, puisque sauf le Golf Bordelais et le stade Stéhélin, tous les autres ont disparu des espaces sportifs.

3 - En ce qui concerne le gymnase, il est nécessaire, compte tenu de la difficulté pour l'ASPTT de le rénover, que la Ville, comme elle l'a fait pour un certain nombre d'équipements des maisons de quartiers, le rénove dans des conditions à préciser entre elle-même et l'ASPTT.

En tout cas, ce complexe sportif situé au cœur d'une zone très urbanisée doit demeurer et être amélioré de façon à mieux répondre aux exigences sportives de l'ASPTT et des riverains.

La Mairie de Bordeaux compte-t-elle s'engager dans cette voie ?

Monsieur le Maire, les Caudéranais ont les yeux fixés sur vous.

M. LE MAIRE. -

Et sur vous aussi. Je le découvre tout d'un coup. Cette sollicitude soudaine pour Caudéran est un élément très positif.

M. RESPAUD. -

Exactement.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais simplement vous dire que la Ville de Bordeaux n'a pas attendu cette séance pour s'intéresser à ce dossier, et vous préciser en particulier que si nous n'avions pas pris le relais de l'administration des Postes et Télécommunications il n'y aurait plus d'ASPTT depuis longtemps. C'est nous qui avons sauvé l'ASPTT en apportant un financement de l'ordre de 150.000 euros chaque année, comme on l'a vu tout à l'heure.

Donc vous voyez que nous avons fait notre devoir et que nous sommes décidés à continuer à le faire dans les conditions que va vous préciser M. Pierre LOTHAIRE.

M. LOTHAIRE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, M. Jacques RESPAUD, nous sommes depuis quelques années très attentifs aux problèmes posés par la transformation des ASPTT du fait de la séparation de la Poste et de France Télécom sur le plan national.

C'est ainsi que nous aidons financièrement, comme le disait Monsieur le Maire, l'ASPTT à surmonter ses difficultés financières depuis 3 ans. Nous avons depuis 3 ans engagé un certain nombre de subventions. Sans l'aide de la Ville ce club aurait disparu.

Le terrain que possède l'ASPTT rue Virginia faisait déjà au POS antérieur l'objet d'un classement en zone urbanisable, sans distinction particulière par rapport au reste du quartier.

Le PLU de la même manière a ainsi maintenu les installations ASPTT en zone urbanisable. Ce principe a été adopté de façon générale par la Communauté Urbaine pour la plupart des équipements de quartier disséminés dans le tissu urbain environnant, et pas que sur Caudéran.

De plus, s'agissant d'équipements privés, la Communauté Urbaine ne souhaitait pas introduire au PLU une différence sur les possibilités d'usage des terrains qui aurait pu paraître discriminatoire vis-à-vis des propriétaires et peut-être interprétée par le juge administratif comme une erreur manifeste d'appréciation.

Ce point avait été soulevé à l'occasion de l'enquête publique, mais la commission d'enquête avait alors produit un avis ne conduisant pas au reclassement de ces équipements en zone UGES (grands équipements et services). Elle avait seulement donné la possibilité d'introduire pour ceux-ci des possibilités d'adaptations réglementaires spécifiques à ces activités.

Pour répondre à votre question - parce que c'est vrai que depuis quelque temps ça s'est agité un peu sur Caudéran, notamment dans les différentes conférences de presse que vous avez tenues - il n'a jamais été envisagé pour la Ville de procéder à l'acquisition de ces équipements, mais très soucieuse de la conservation des installations sportives sur son territoire, elle veillera à favoriser la poursuite de l'activité sportive sur ce site.

A la demande de l'ASPTT nous allons intervenir auprès de la Poste pour mettre en œuvre une solution qui permettra de conserver la destination sportive de leur terrain.

Pour les autres aménagements, des solutions sont étudiées en liaison directe et étroite avec les dirigeants de l'ASPTT, que nous devons d'ailleurs, Monsieur le Maire, rencontrer très prochainement.

M. LE MAIRE. -

Merci. M. LOTHAIRE.

En toute hypothèse la Ville ne laissera pas disparaître ces terrains de sport. Et compte tenu de nos bonnes relations avec l'association ASPTT nous allons trouver des solutions adéquates.

Le plus difficile ce sera d'obtenir l'attention de la Poste qui est une grande administration.

Mes chers collègues, notre ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

Je vous remercie.

(La séance est levée à 18 h 30)